



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018**

Le **lundi 26 mars 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Jean Marie ALINE à Patricia LEFEBVRE, Juanita AUGUSTIN à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES

Absent(s) excusé(s):

Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - CM/18/037

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet du budget primitif de la Ville 2018 comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	13 839 122,66 €	6 235 595,66 €
DEPENSES	13 839 122,66 €	6 235 595,66 €

Il propose de procéder à un vote par chapitre comme présenté en annexe de la présente délibération.

Il précise que le budget primitif de la Ville a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L1612-1 et suivants et L2312-1 et suivants,

CONSIDERANT, que les Collectivités Territoriales ont jusqu'au 15 avril pour le vote du budget.

ATTESTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2018, conformément à la délibération du conseil municipal n° CM/18/001 du 30 janvier 2018.

DECIDE d'approuver le budget primitif de la Ville 2018 du budget tel que présenté en annexe jointe à la présente délibération.

DIT que le vote du budget primitif de la Ville 2018 s'est fait par chapitre.

Fait au Trait, le 28 mars 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

